



LA DETTE PUBLIQUE COMME INSTRUMENT DE DOMINATION

« Explosion de la dette », « envolée », « poids alarmant », « montant colossal », « pourquoi c'est grave ? », etc..., Selon les médias, la dette publique sera en tête d'affiche du prochain festival d'Avoriaz des films d'horreur...

Depuis un demi-siècle, le scénario est bien rôdé : afin de préparer les esprits à consentir aux politiques d'austérité, le discours sur la dette publique est devenu un grand classique de l'esbroufe !

On nous dit : « Vous, les manants, vous n'avez pas honte ? Vous vivez au-dessus de vos moyens et, pour cela, vous endettez vos enfants ! » On nous avance même un chiffre : une dette publique de 45 000 euros par Français ! Et attention : on nous annonce, avec effroi, que ça va s'aggraver en 2025 !

Le montant total de la dette publique s'élève à 3160 Md€ à la fin du 1^{er} trimestre 2024. Le PIB du pays est de 2806 Md€, si bien que la dette publique représente environ 110 % du PIB. Si tant est que ce ratio soit utile ou soit censé représenter quelque chose, il est abondamment repris par tous les médias du capital !

La question de la dette publique et du poids des marchés est quelque chose de très violent. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer le sort de la Grèce après 2008, qui s'est retrouvée en situation coloniale, sommée de vendre la plupart de ses biens d'État à des fonds étrangers.

Réalité ou fiction ? À travers ce dossier, tentons de démêler le vrai de l'intox !



1. LA DETTE PUBLIQUE, C'EST QUOI ?

Quand un ménage s'endette, c'est en général pour acquérir un bien, un logement, une voiture, etc. En face d'une dette, il existe toujours une valeur équivalente. C'est le même principe pour l'État. En s'endettant, il acquiert (ou devrait acquérir) une valeur équivalente.

Ainsi, l'endettement public n'est pas forcément un problème en soi, s'il est au service du développement humain, en finançant des besoins sociaux comme l'éducation, la santé, les investissements dans la recherche, les infrastructures, les services publics nécessaires à l'essor d'une société respectueuse de l'humain et de son environnement.



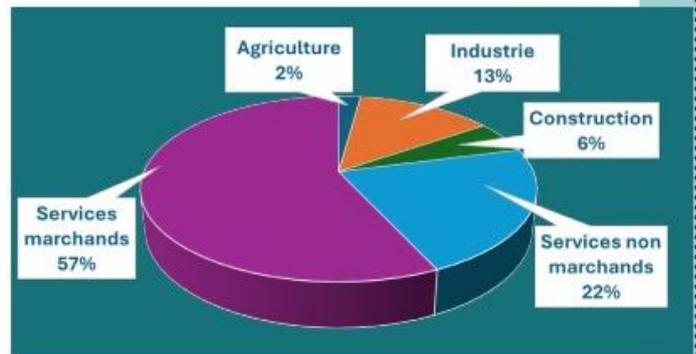
A contrario, si la dette sert à compenser le déficit public généré par des réductions d'impôts et de cotisations sociales à l'intention des ultrariches, il instaure un cercle vicieux qui alimente la financiarisation de l'économie.

Un second aspect doit être dénoncé avec la présentation volontairement ambiguë de la dette publique comme étant « la dette de la France », autrement dit, la dette du pays.

Si l'Etat français est bien en déficit, ce n'est pas le cas de la France, un pays qui reste une puissance économique énorme et qui produit, secteur public et privé confondus, une richesse annuelle de plus de 2 800 milliards d'euros (le fameux PIB, Produit Intérieur Brut). **Les caisses de la France sont donc loin d'être vides !**

La dette publique, ce n'est pas la dette de la France mais celle de l'Etat français, dont le budget ne représente qu'une partie du PIB qui, lui, est censé représenter la richesse du pays.

Ci-dessous est présentée la répartition du PIB (la somme des valeurs ajoutées du pays) par principaux secteurs d'activité en 2022, en milliards d'euros. **Les services non marchands, qui correspondent quasi-exclusivement à la dépense publique, le budget de l'Etat, ne représentent que 22 % du PIB.**



Ainsi, afficher un déficit public, donc de l'Etat, en % du PIB, n'est pas logique, voire suspect, car cela revient à comparer le déficit de l'Etat seul, avec la richesse produite par tout le pays. C'est comme comparer le déficit d'un ménage avec le total des revenus de son immeuble ou de son quartier !

La présentation correcte serait, comme pour un ménage, de rapporter le déficit de l'Etat... à ses recettes !

En faisant cela, on comprend mieux la situation : le déficit des comptes de l'Etat pour 2023 est de **154 Md€**. C'est certes 5,5 % du PIB, ce qui est déjà présenté comme un dérapage par l'ex-ministre Bruno Le Maire.

Mais c'est surtout un déficit de 27 % par rapport au budget total 2023 de l'Etat, de 577 Md€ ! Pour un ménage gagnant 3 000 euros mensuels, ce serait se retrouver à découvert de 810 euros tous les mois !

Bon à savoir

Tous les chiffres de l'INSEE concernant les comptes publics, sont inclus les résultats de la Sécurité sociale, qui est considérée par l'Union Européenne comme faisant partie de l'Etat ! C'est vrai aussi pour le déficit et le montant de la dette.

Entre 2006 et 2010, un panier de recettes fiscales composé de 9 impôts et taxes précédemment attribuées au budget de l'Etat a été affecté à la compensation des allègements de cotisations patronales de Sécurité sociale. Et depuis 2011, les allègements ne sont plus compensés par ce panier.

Réforme après réforme, il devient de plus en plus difficile de différencier les comptes publics (donc de l'Etat et des collectivités) de ceux de notre Sécu.

Le montant cumulé de la dette publique (3 160 Md€), s'il représente 110 % du PIB (ce qui ne veut rien dire), représente en fait 548 % du budget annuel de l'Etat et cela paraît incommensurable !

Mais en fait, que signifie être endetté à 548 % ?



Reprenons l'exemple d'un ménage gagnant 3 000 euros mensuels, soit 36 000 euros de revenus annuels. Acheter un logement à 197 000 euros (= 36 000 euros x 5,48), signifie pour lui, être endetté à 548 %. Est-il en faillite pour cela ? Non, ses remboursements vont simplement s'étaler dans le temps, mettons 15 ou 20 ans. Et les ressources qu'il gagnera pendant cette période lui permettront, non seulement de rembourser sa dette, mais aussi de vivre, d'acheter une nouvelle voiture et de partir plusieurs fois en vacances, etc.

Donc, tout va bien ? Non, en réalité, mais pour des raisons politiques !

Pour rembourser une année de déficit représentant 27 % des recettes, il faudrait déjà revenir à l'équilibre (ou bien + 27 % de recettes, ou bien -27 % de dépenses, ou une solution intermédiaire), puis dégager un excédent durant de nombreuses années afin d'annuler peu à peu la dette accumulée. Sur le plan politique, ce serait une déflagration cataclysmique qui n'a aucune chance de se produire car cela signifierait, à la fois détruire des pans entiers de services publics pour réduire les dépenses, avec risque d'explosion sociale, à la fois augmenter la pression fiscale sur les ménages mais surtout, sur les riches, ce qui est hautement improbable.

Ainsi, c'est 20, 27, 30 % des recettes qui manquent TOUS LES ANS ! C'est bien pour cela que le remboursement de la dette n'est pas seulement impossible, il est devenu inconcevable ! Et cette situation ne touche pas seulement la France mais de nombreux pays.

Soyons clairs : les dettes souveraines des États ne seront jamais remboursées !

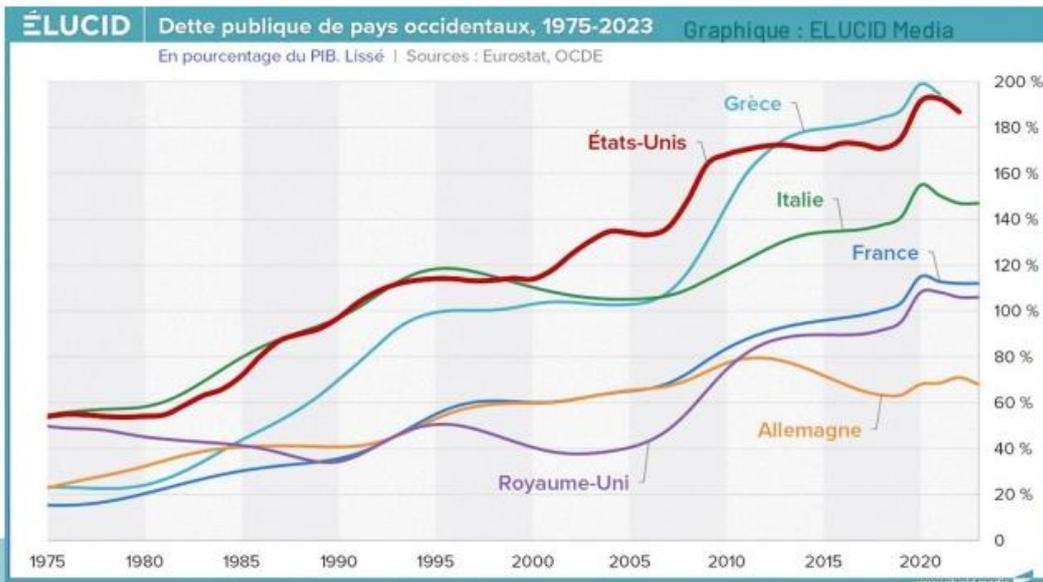
Comparer la dette publique avec celle d'un ménage qui emprunte à une banque est une arnaque. Dans le cas d'un ménage, chaque mois, une partie du capital est remboursée, ainsi qu'une part des intérêts. Plus on avance dans son échéancier de remboursement et plus la part du capital remboursé est importante dans la mensualité.

Pour l'Etat, cela ne se passe pas du tout comme cela. En cas d'émission de dette publique, l'Etat ne paye chaque mois que les intérêts. Au terme de l'échéancier, l'Etat rembourse le capital de départ en une seule fois, en émettant un nouveau montant de dette publique. On dit qu'il « roule sa dette ».



Il est donc faux et manipulateur de prétendre qu'on lègue la dette publique à nos enfants. De même, brandir un montant de dette par Français n'est qu'un prétexte pour justifier la casse de nos conquies sociaux.

Pour en sortir, il existe deux possibilités : la planche à billets, qui fait fondre la dette par inflation (interdit par la BCE !), et le défaut sur la dette (on décide de l'annuler en tout ou partie).





AUJOURD'HUI, LES INTÉRÊTS DE LA DETTE REPRÉSENTENT LA PRINCIPALE SOURCE DU DÉFICIT PUBLIC.

3. LES CAUSES DE LA DETTE

Les ultrariches bénéficient de baisses de leurs impôts qui leur permet de prêter à l'État (sous forme de titres de dette publique) les ressources dont il s'est lui-même privé. Car depuis 1973 (loi « Pompidou », ancien Président français formé à la banque Rothschild comme Macron), l'État a l'interdiction d'emprunter à la Banque de France, autrement dit, s'est auto-interdit de fabriquer sa propre monnaie. Cette loi a été confirmée dans le traité de Maastricht (article 104), puis celui de Lisbonne (article 123). **La banque de France n'est plus que la succursale française de la Banque Centrale Européenne.**

Cet endettement par les marchés financiers, plutôt que la planche à billets, est générateur de juteux profits pour les nantis qui nous spolient !

Cette situation a des conséquences sur la démocratie : ce sont les banques qui commandent directement aux États et la Commission européenne n'est en réalité que l'agence de Com de la Banque Centrale Européenne, là où les décisions se prennent.

Que ce soit en matière de politique budgétaire, de protection sociale, ou autre, les États ont des comptes à rendre à leurs créanciers, à savoir les banques et les agences de notation (qui sont des officines privées), qui ont le pouvoir d'augmenter ou de baisser les taux d'intérêts appliqués aux États.

Rappelons-nous déjà en 2011, suite à la crise financière de 2008, les plans d'austérité pleuvent alors en Europe, mais pas assez pour les banques. Les remplacements autoritaires du Premier ministre grec Papandréou et du Premier ministre italien Berlusconi par des technocrates (appelés par Bruxelles de « bons gestionnaires ») ayant les faveurs des « marchés » (= des banques) sont des exemples de la perte de souveraineté des États.

Si l'on effectue un cumul des intérêts versés au titre du service de la dette publique tout au long de la période 1974-2023, leur montant cumulé atteint 1 641 milliards d'euros en 2023... soit 52 % de l'endettement total ! Autrement dit, la moitié de la dette est constituée des intérêts dus aux banques et aux riches !

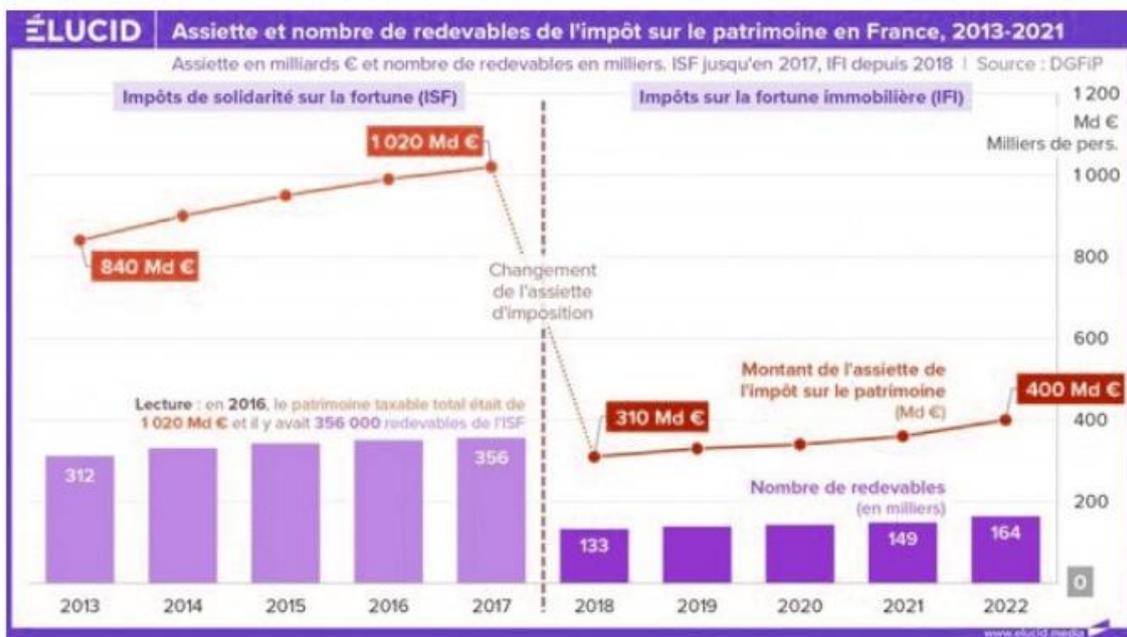
La création de la monnaie, le pouvoir le plus crucial d'une nation souveraine, échappe aujourd'hui aux États et appartient aux banques privées. Les coupes sombres dans les dépenses publiques, ce qu'on nomme « austérité », sont en réalité commanditées par les banquiers et appliquées par les gouvernements des États, leurs débiteurs. Autre cause de la dette : les cadeaux fiscaux ! En France, plus on est riche (pour les particuliers), plus on est gros (pour les entreprises) et moins on paye d'impôt ! Une situation à l'exact inverse du rôle redistributif normalement dévolu à l'impôt.



Graphique : source IFRAP



Selon un rapport de la Cour des comptes, en 2023, 467 dispositions fiscales dérogatoires (autrement dénommées niches fiscales) induisent une diminution des recettes fiscales de l'État chiffrée à 81,3 Md€.



La plus coûteuse de ces niches fiscales est la Crédit Impôt Recherche (CIR) en faveur des entreprises. A cela s'ajoutent les allègements de cotisations sociales des employeurs du régime général de la Sécurité sociale, qui représentent en 2022, selon l'URSSAF, un montant de 73,6 Md€.

Ces exonérations plombent les comptes publics, la Sécurité sociale étant intégrée dans les comptes publics du fait des règlements européens. Au total, 154,9 Md€ d'aides publiques, soit un chiffre dépassant le déficit public (154 Md€) !

La suppression par Macron de l'impôt sur la fortune (ISF) et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a fait perdre aux Finances publiques une somme annuelle de 4,5 Md€ selon un rapport publié en octobre 2023 par France Stratégie (donc le gouvernement). Ces milliards

N'oublions pas une législation fiscale française particulièrement favorable pour les gros patrimoines, avec Macron le banquier, le patrimoine taxable ne comprend désormais plus que les biens immobiliers (alors qu'on sait que l'essentiel du patrimoine des grandes fortunes est constitué d'actifs financiers).

Autre dispositif : le prélèvement forfaitaire unique de 30 % (autrement nommé Flat Tax), s'est substitué aux prélèvements sociaux et à l'impôt progressif sur le revenu qui peut s'élever jusqu'à 45 %. Résultat : **une forte augmentation du versement des dividendes dont 96 % des montants totaux déclarés (impôt sur le revenu et prélèvement forfaitaire unique) sont à destination de 1 % des foyers fiscaux...**

Ce qui était précédemment versé aux impôts va désormais dans la poche des actionnaires.

La France est un tel paradis fiscal pour les riches que, selon la banque UBS, notre pays occupe la troisième marche du podium mondial du plus grand nombre de résidents millionnaires.



Comme si cela ne suffisait pas, la fraude fiscale est une calamité qui coûte plus de 15 Md€ par an aux comptes publics, contre laquelle rien n'est fait, excepté des discours non suivis d'effet, bien plus que la fraude aux prestations sociales, dont on entend pourtant parler régulièrement dans les médias ! Mais c'est vrai que la première est le fait d'une délinquance en col blanc, moins vendeur qu'un discours sur l'immigration, que des chaînes comme BFM ou CNEWS associée à la fraude sociale !



Non seulement toutes ces mesures ont creusé les inégalités, mais ces allègements d'impôts ne se sont pas traduits par des investissements ni par une consommation supplémentaire. Loin de là. Les ménages aisés et les entreprises préférant investir l'argent dégagé en produits financiers (notamment en obligations d'Etat, c'est-à-dire dans la dette publique) et en spéculation, plutôt que dans « l'économie réelle »

En face de tous ces manques à gagner fiscaux, le gouvernement accumule des plans « d'économie » qui se traduisent par des Services publics mis en pièces : c'est moins d'argent pour l'hôpital public, pour la recherche et l'enseignement supérieur, pour l'école, etc.. Mais pas pour l'armée, qui voit son budget augmenter !



3. CONCLUSION

La dette publique est une arme idéologique qui sert de prétexte à la casse des services publics, les privatisations, la remise en cause de la protection sociale (retraite, couverture maladie, assurance chômage, etc.), ainsi qu'une nouvelle perte de souveraineté des États (« règle d'or », Europe fédérale, etc.).

La dette publique est un épouvantail qu'on agit pour remplacer des dépenses publiques utiles à tous par des dépenses ne servant que la classe bourgeoise.

Le problème n'est pas l'excès de dépenses publiques mais l'insuffisance savamment organisée des recettes publiques que sont les impôts, avec notamment la baisse des impôts pour les riches et pour les entreprises.

« La dette est une bonne affaire pour ceux qui en vivent » : l'essentiel des créanciers de l'État sont les catégories les plus aisées, celles qui bénéficient des allègements fiscaux. Cet argent que l'État ne perçoit plus sous forme d'impôt versé par les riches, il l'emprunte à ces mêmes riches moyennant le versement d'un intérêt lucratif.

- L'État paye des intérêts aux banques privées ;
- L'État fait des cadeaux fiscaux aux entreprises et à leurs propriétaires ;
- L'État renfloue les banques.

LA DETTE PUBLIQUE EST TRIPLEMENT ILLÉGITIME !

A partir de là, que faut-il faire ?

NOUS DEVONS IMPOSER LES MESURES SUIVANTES :

- Un audit citoyen pour déterminer la part de la dette publique légitimement remboursable, et la part qui doit être purement et simplement annulée.
- La fin des cadeaux fiscaux aux entreprises et aux riches, y compris la fin des exonérations de cotisations sociales, qui ne servent pas l'économie mais creusent les inégalités.
- Le rétablissement de la souveraineté des États sur la monnaie, arrêter de subventionner les banques en cessant d'obliger l'État à passer par elles pour se financer.
- Casser les reins de la finance par une régulation drastique des flux de capitaux, la fin des paradis fiscaux et la nationalisation des banques.
- Une autre répartition des richesses, avec baisse du taux de profit et donc, une augmentation massive des salaires.
- Une reconsolidation des services publics, non soumis au dogme du profit maximum, en faisant le choix de les financer plutôt que de financer les marchés financiers.

Obtenir cela est possible, il faut le construire par un rapport de forces conséquent au niveau interprofessionnel, encore faut-il commencer par le revendiquer, mener la bataille des idées sur le sujet. C'est le rôle de la CGT. Ces mesures sont cohérentes avec le modèle de société revendiqué par la FNIC CGT.